

## Règlement interne Voile sportive Open 5.70

**L'inscription à la section voile sportive entraîne de fait l'acceptation de son règlement interne.**

Nombre de régates locales programmées : 12

Nombre de raids programmés : 2

Les sportifs sont présents à chaque activité programmée inscrite au planning.

Les équipages sont autonomes. Les activités sont gérées par équipage.

En cas d'absence exceptionnelle d'un équipage, prévenir le référent sportif de la section au minimum une semaine en amont.

Les frais d'inscriptions aux régates du challenge J.P. Guillo des Amis de Conleau sont à la charge du Club nautique de Baden.

Les frais d'inscriptions aux éventuelles régates supplémentaires sont à la charge des équipages.

Les frais de grutage concernant les éventuelles régates supplémentaires sont pris en charge par les équipages.

Les équipages souhaitant réaliser des régates non programmées doivent faire une demande spécifique au bureau du Club Nautique de Baden.

Tous les Open du club sont équipés de façon identique, interdiction de procéder à des modifications personnelles.

Tous frais de casse ou de détérioration du matériel, hors usure normale, sera pris en charge par l'équipage.

Les équipages doivent prendre en compte le temps qu'ils devront obligatoirement mettre à disposition pour grutages, transports, préparations, réparations, carénages, etc, des Opens.

Chaque équipage procède aux entretiens et réparations éventuelles du matériel mit à disposition.

Chaque équipage est responsable du matériel mit à disposition.

Chaque équipier est propriétaire de son gilet de sauvetage normalisé.

Chaque équipage gère le transport éventuel de son bateau.

Mouillages Toulindac / corps morts Open :

49 >>> FRA 027

50 >>> FRA 235

60 >>> FRA 111

62 >>> FRA 247

Mouillage Toulindac / corps mort bateau sécurité

51 >>> Semi-rigide sécu

*Fait à Baden, le 29 août septembre 2016*